



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/164
S/1997/422
2 juin 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Point 82 de la liste préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-deuxième année

Lettre du 2 juin 1997, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le transfert du pouvoir en République démocratique du Congo, publiée le 22 mai 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 82 de la liste préliminaire et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent des
Pays-Bas auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

* A/52/50.

ANNEXE

[Original : français]

Déclaration sur le transfert de pouvoirs dans la République
démocratique du Congo rendue publique le 22 mai 1997 par la
présidence de l'Union européenne

L'Union européenne a jugé encourageant que le changement de gouvernement à Kinshasa soit intervenu sans occasionner des combats généralisés. Elle rappelle à cet égard les efforts diplomatiques déployés inlassablement par les Nations Unies, l'OUA, les pays africains, et en particulier l'Afrique du Sud, ainsi que par l'envoyé spécial de l'UE, pour trouver une solution pacifique à ce conflit. Elle déplore en même temps les pertes de vies humaines survenues pendant toute la durée du conflit.

L'UE exprime l'espoir que le gouvernement de transition aura une assise aussi large que possible afin de prendre en compte les aspirations politiques de tous les citoyens du pays. L'Union européenne attend du Président Kabila qu'il honore les engagements auxquels il a souscrit de convoquer une assemblée constituante dans un délai de 60 jours et d'organiser des élections d'ici deux ans. L'Union réaffirme qu'elle est disposée à soutenir le processus de démocratisation aboutissant à des élections libres et régulières, qui devraient apporter à toute la population, et de manière durable, la paix, la stabilité et la prospérité.

Il incombe au gouvernement de transition de promouvoir la réconciliation entre tous les citoyens de l'ancien Zaïre devenu République démocratique du Congo. À cet égard, le respect des droits de l'homme et l'attachement aux principes démocratiques seront essentiels.

L'Union rappelle que les nouvelles autorités sont responsables de la sécurité dans l'ensemble du pays, et qu'elles devront, à ce titre, protéger et traiter dignement les réfugiés, dont un grand nombre se trouve encore dans la République démocratique du Congo. Il importe que les organisations humanitaires puissent parvenir librement et sans restrictions aucunes jusqu'à ces réfugiés. L'Union attache de l'importance à ce que M. Kabila honore les engagements qu'il a pris antérieurement à cet égard et lui demande instamment de veiller au respect intégral du droit humanitaire international et de garantir la sécurité des personnes chargées de l'aide humanitaire.

L'Union européenne regrette que la mission d'enquête de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ait été empêchée de parcourir le pays. Elle insiste auprès des nouvelles autorités pour qu'elles permettent aux Nations Unies de remplir d'urgence leur mission en matière de protection des droits de l'homme et à leurs représentants d'accéder sans entraves à toutes les régions qu'ils souhaiteront visiter.

C'est sur cette base, et en ayant présents à l'esprit les énormes problèmes que poseront la réhabilitation et la reconstruction économique et sociale du pays, que l'Union européenne compte développer ses relations avec la République

/...

démocratique du Congo afin d'aider son peuple à réaliser ses aspirations légitimes.

Une mission conduite par la présidence, incluant la Commission et l'envoyé spécial de l'UE, présentera le point de vue de l'UE aux nouvelles autorités et, en fonction des résultats de cette rencontre, formulera des recommandations sur les dispositions appropriées à prendre, notamment au niveau politique, afin de promouvoir les objectifs de l'UE dans la région.
